

CHAPITRE 1

CADRE METHODOLOGIQUE

« La difficulté de classer les parties de discours est telle qu'on n'est pas arrivé jusqu'ici à une classification satisfaisante ».

J. Vendryes, *Le Langage*.

0. Introduction

Certains linguistes ont tendance à rétorquer : « à quoi sert de faire une description historique des parties du discours ? ». Ainsi, ils formulent des objections à ce sujet qui vont jusqu'à nier l'utilité de ces recherches relatives à cette vieille problématique.

Nous nous situons dans nos propos aux antipodes de ce raisonnement. Nous pensons que le travail linguistique se doit d'être une investigation rigoureuse des origines du champ traité, à savoir la préposition par rapport au grand ensemble auquel elle appartient, c.-à-d. les unités grammaticales.

Pour ce faire, nous mettrons en place le classement de ces catégories en nous fondant sur une description historique de leur genèse et de leur évolution. Velten disait que « le nombre des catégories grammaticales augmentait sans cesse¹ ». En effet, si l'on se référait à la chronologie des grammaires, on pourrait dire qu'il s'agit d'une tendance générale assez perceptible, étant donné que la description des faits de langue ne cesse de s'affiner. De fait, la grammaire grecque ne comptait que trois catégories de discours (voire deux)², alors que la grammaire latine en comptait un peu plus, tandis qu'en français, le nombre a oscillé entre huit et douze selon les grammaires³.

¹ H.V. Velten, « Sur l'évolution du genre, des cas et des parties de discours », dans *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, Tome 33, 1932, p. 206.

² Ce que nous détaillerons plus bas.

³ La grammaire de Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée*, distingue 12 parties de discours.

1. Aux sources des catégories

1.1. Les catégories platoniciennes

Dans *le Cratyle*, qui contient les réflexions essentielles de Platon sur le langage, le *logos* est composé de deux catégories. En ce sens, la langue est formée d'une *onoma*, nom, et d'une *rhema*, verbe, qui sont « deux constituants fonctionnels ». Ceux-ci renvoient aux deux parties essentielles exprimant un énoncé complet et modélisant *ipso facto* le monde.

À vrai dire, cette subdivision a été esquissée par son maître à penser, Socrate, qui « énumère à titre d'exemples "des *rhēmata* comme *krouein* ['heurter'], *thrauein* ['broyer'], *ereikein* ['déchirer'], *thruptein* ['écraser'], etc." – et ce ne sont pas les prédicats, mais bien les formes mêmes qui sont ici désignées par *rhēma*...¹ ».

Ces réflexions ont généré toute une littérature traitant des « catégories », et c'est dans cette perspective que s'inscrit l'interrogation de Jean Lallot :

Platon est-il l'inventeur de cette partition du *logos* en deux constituants fonctionnels *onoma* et *rhema*, au sens strict « parties du discours » dont le nom et le verbe apparaissent déjà chez lui, respectivement, comme les représentants privilégiés ? [...] L'important c'est que Platon ait, au minimum, prêté sa voix à l'annonce de cette découverte, sans doute la plus féconde de l'histoire de la grammaire : une fois constaté qu'on parle avec (au moins) deux espèces de mots, philosophes, puis grammairiens, n'auront de cesse qu'ils n'aient établi s'il y en a d'autres, et combien, et pour quoi faire. Le branle est donné à l'exploration systématique des parties du discours².

C'est ainsi que le monde des recherches linguistiques s'est mis sur les rails de la catégorisation discursive.

1.2. Les catégories aristotéliennes

Le mot « catégorie » provient du grec *Katēgoria*. Dans le *Dictionnaire historique de la langue française*, il est dit que ce nom « est emprunté (1564) au bas latin *categoría* (III^e s.-IV^e s.), pris au grec *katēgoria* « accusation » et, chez Aristote, « qualité attribuée à un objet, attribut ». Ce mot est un cas de déverbalisation puisqu'il dérive du verbe *katēgorein* signifiant, spécialement dans la logique aristotélienne, à la fois « parler contre, accuser, blâmer » et « énoncer, signifier, affirmer ». Cette forme verbale est elle-même composée de *kata-*

¹ Jean Lallot, « Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce », *Langages*, n° 92, 1988, p. 14.

² *Ibid.*, p. 14-15.

« contre » (→ catastrophe) et de *agoreuein* « parler dans une assemblée, en public », « déclarer, proclamer », de *agora* (→ *agora*)¹ », pour désigner la catégorie grammaticale.

Les analyses linguistiques traitant des catégories aristotéliennes sont classées de deux manières : certains grammairiens parlent, d'une part, d'une tripartition assez sommaire : « deux classes, nom et verbe et une troisième classe pour le reste² », d'autre part, des études élaborent une distinction plus précise composée des quatre catégories : nom – verbe – conjonction – articulation.

Comme le formule Jean Lallot :

Aristote fait fond sur l'analyse platonicienne du logos en *onoma* + *rhēma*. Il précise la définition du verbe en en faisant un mot 'qui signifie en plus le temps'... et enrichit l'inventaire des « parties de l'expression » de deux nouvelles unités : la « conjonction » (*sundesmos*) et l'« articulation » (*arthron*)³.

Il est à noter que : « ...les termes eux-mêmes manifestent l'attention portée par Aristote aux mots qui, d'une façon ou d'une autre (conjonctive, prépositive, anaphorique...), remplissent dans le discours une fonction connective⁴ ».

Ainsi, l'apport d'Aristote réside dans la création de deux classes : *sundesmos* – *arthron*, qui malgré les écarts d'interprétation, assurent le rôle d'éléments de connexion. En ce qui nous concerne, la préposition, incluse dans la partie *sundesmos*, sert donc à relier les composants de l'énoncé.

1.3. Les catégories des Stoïciens

Les Stoïciens ont conservé la distinction traditionnelle d'Aristote, en lui attribuant une sous-catégorisation plus affinée.

¹ Alain Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Les Dictionnaires Le Robert-SEJER, Paris, 2011.

² Sylvain Auroux, *Histoire des idées linguistiques*, tome II, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 583. Il s'agit là d'une découverte essentielle (on peut l'attribuer à Platon et voir en Aristote son premier théoricien) pour l'histoire scientifique de l'humanité, quelque chose d'aussi important que le sont dans le domaine des mathématiques le théorème de Thalès ou de Pythagore. De ce point de vue, le système minimal des parties du discours est sans doute trinaire (deux classes, *nom* et *verbe*, et une troisième classe pour le reste).

³ Jean Lallot, *op. cit.*, p. 15. « Il y a doute sur l'authenticité de l'attestation de *arthron* chez Aristote. D'après les témoignages (reflétant sans doute la même source) de Denys d'Halicarnasse, *De comp. verb.* ch. 2, et de Quintilien, *Inst. or.* I 4.18, Aristote ne distinguait que trois parties du discours : nom, verbe et conjonction. Aujourd'hui encore la question reste controversée ».

⁴ *Ibid.*

- a. Le nom (*onoma*) se subdivise en deux parties. Il y a d'un côté le nom (notre nom propre : *onoma*) qui désigne une qualité propre (*iidia poiotēs*), par exemple « Diogène », « Socrate », et d'un autre côté l'appellatif (semblable au nom commun : *prosēgoria*) qui désigne une qualité commune (*koinē poiotēs*), par exemple « homme », « cheval ».
- b. Le verbe (*rhēma*) est conservé. Sa description est précisée : formellement, c'est un mot fléchi sans cas [*aptōton* – *ptosis* « cas » étant limité désormais au domaine nominal] ; fonctionnellement, il exprime un prédicat {*katēgorēma*}.
- c. L'article (*arthron*), qui varie selon le genre et le nombre du nom subséquent, a une fonction de déterminant. Il peut être défini (nos « démonstratifs ») ou indéfini (l'« article », au sens restreint que ce mot a pris ensuite).
- d. La conjonction (*sundesmos*) est un mot non fléchi qui a une fonction de liaison, notamment de liaison logique entre des phrases simples. De cette manière, les conjonctions les rassemblent pour en faire des phrases complexes : la liaison peut être copulative (« et »), disjunctive (« ou » exclusif), subdisjunctive (« ou » inclusif), hypothétique (« si »), inférentielle (« puisque »), causale (« parce que », « pour que »), pour ne citer que les principales. Rappelons, à juste titre, que conformément à la tradition taxinomique des Stoïciens, les prépositions étaient nommées des “conjonctions prépositives”¹.

Certes, la catégorisation des Stoïciens, qui a puisé dans la partition aristotélicienne, a étayé la systématique avec la subdivision nom propre – nom commun, mais en ce qui concerne notre champ d'étude, ils l'ont limitée à l'appellation fonctionnelle approximative de « conjonctions prépositives ».

1.4. Les catégories des grammairiens alexandrins, Denys le Thrace

C'est avec Denys le Thrace que cette partition des constituants de la langue prend son essor. Ce grammairien grec, du II^e siècle avant J.-C., élabore la liste désormais canonique des huit parties du discours telle qu'elle apparaît dans sa *Technè* : « nom (*onoma*), verbe (*rhēma*), participe (*metokhē*), article (*arthron*), pronom (*antōnumia*), préposition (*prothesis*), adverbe (*epirrHEMA*), conjonction (*sundesmos*)² ». Cette classification sera ultérieurement adoptée à l'identique dans d'autres langues, telles que le latin et les langues slaves.

¹ Ce développement s'inspire essentiellement de Jean Lallot, *Ibid.*, p. 16.

² *Ibid.*, p. 17.

L'originalité de Denys le Thrace réside dans le fait d'avoir distingué clairement ces huit catégories. Ainsi, émerge une distinction rigoureuse qui spécifie les prépositions comme classe autonome par rapport aux conjonctions.

En effet, parmi les mots non fléchis (*aklita*), nous dit Jean Lallot,

les conjonctions sont scindées en conjonctions et prépositions, ces dernières se caractérisant par une double construction avec les noms – composition et juxtaposition – et par la composition avec les verbes (formation de verbes composés), toutes aptitudes constructionnelles étrangères aux conjonctions. Les conjonctions des grammairiens sont celles des Stoïciens, soustraction faite des dix-huit prépositions¹.

Il serait d'ailleurs utile de noter que cette liste de huit parties du discours ne s'est pas stabilisée en un clin d'œil et il lui a fallu du temps (plus d'un siècle) pour se fixer dans l'usage. Les choix qui ont gouverné

certains regroupements (par ex. de l'appellatif avec le nom) ou à certaines distinctions (par exemple du participe d'avec le verbe) ont dû être durablement débattus et des témoins tardifs (Priscien II 15, p. 54, commentateurs grecs de la *Techne* de Denys, Gr. Gr. II 3, p. 36, 13) nous enseignent que « certains » avaient neuf parties du discours – ils gardaient l'appellatif distinct du nom, que d'autres en avaient dix, outre l'appellatif, ils mettaient à part aussi l'infinitif, détaché du verbe –, que d'autres enfin en avaient onze, séparant encore les interjections des adverbes².

Dans la *Grammaire* de Denys le Thrace, la définition de la préposition est à retenir dans son intégralité :

La préposition est un mot qu'on peut placer avant toutes les autres parties du discours, sous la forme de composition, ou sous celle de construction.

On en compte en tout cinquante, qui sont : « *entre, hors, au-delà, anti, loin, en, dans, manière, com', ensemble, co, à travers, par, assemblage, autour, avant, d'avance, jadis, auprès, en forme, sur, selon, avec, sous, au-dessous, abject, jusques, ensuite, après, ex, proche, continuuel, contour, circuit, effort, à l'entour, force, accolade, circum, rond, imparfait, contre, suppléant, remplaçant, sur, quant, très, plus, pour, à cause* »³.

L'apport évident de Denys le Thrace consiste à avoir établi cette liste des huit *mère tou logou* (littéralement « partie de la parole ») et d'avoir été le premier à définir cette unité comme classe à part entière, en insistant sur son emplacement, avant les autres parties, d'où son nom pré-position (*πρόθεσις*).

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*, p. 17-18.

³ Denys Le Thrace, trad. du grec par Chahan de Cirbied, Jacques, *La Grammaire de Denys le Thrace tirée de deux manuscrits arméniens de la Bibliothèque du Roi*, Paris, Bureau de l'Almanach du commerce, 1830, p. 55.

1.5. Les catégories d'Apollonius Dyscole

Apollonius Dyscole reprend la classification héritée de Denys le Thrace des huit « tiroirs » classant les différents mots de la langue grecque qu'il affine en recourant à différents critères : comme l'aspect morphologique, la valeur sémantique i.e. le « sens propre » (*idia ennoia*) pour désigner le « signifié ». Il insiste également sur les configurations syntaxiques intégrant ces parties :

les pronoms expriment la détermination (donc allos « autre », indéterminé, ne peut être un pronom), etc. – mais aussi, dans la plupart des cas, des propriétés constructionnelles – l'article accompagne le nom, le pronom le remplace {Synt. 148, 12}, la préposition se construit selon des règles précises soit en composition, soit en juxtaposition {Synt. 444, 9}, l'adverbe « prédique les formes modales des verbes » (Adv. 119, 5), etc.¹.

Quant à la préposition, il la définit d'un point de vue morphologique soulignant le fait qu'elle soit toujours « pré-posée », même si elle est apte à se combiner avec les différents mots composant le syntagme prépositionnel.

La préposition est présentée comme un cas original à l'égard de la composition. Si n'importe quelle partie de phrase susceptible de faire partie d'une composition peut garder dans cet état construit l'identité première, la préposition fait désormais exception. Ainsi, elle figure dans d'innombrables composés tout en étant placée à l'initiale du mot. Or, comme le précise Apollonius Dyscole, « ce n'est pas l'initiale qui est prépondérante ».

Autrement dit, la préposition ne reçoit sa construction normale qu'en précédant son complément (pré)position. Par contre, quand elle est composée avec une partie de phrase et, « pour être devenue une partie d'un nom pris comme un tout, [elle] cesse d'être appelée préposition, alors elle cessera d'avoir les propriétés de la préposition² ».

2. Les catégories latines

2.1. Les catégories de Donat

Dans le sillage d'une abondante littérature grecque traitant de la langue, une perpétuation de la classification des huit parties du discours se fait observer dans les catégories logiques des *Grammatici Latini*.

¹ Cité par Jean Lallot, *op. cit.*, p. 19.

² Frédérique Ildefonse, *La naissance de la grammaire dans l'Antiquité grecque*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1997, p. 286.

Au IV^e siècle, dans son traité *De octo orationis partibus*, le grammairien latin Aelius Donatus (dit Donat), auteur de *Ars grammatica* a établi une liste qui, jusqu'au XX^e siècle, n'a plus subi, en Occident, que des retouches. En effet, « même si les définitions des classes n'ont cessé d'être discutées : elle est à peu de chose près, utilisée par la *Grammaire* de Port-Royal et servait de base, il y a peu de temps encore, à beaucoup de grammaires françaises scolaires. Elle contient huit classes : nom, pronom, verbe, participe, conjonction, adverbe, préposition, interjection »¹.

Notons que : « L'expression *partes orationis* est un pur calque de l'expression grecque *ta méré tou logou*, "les parties de la parole" »².

Dans cette investigation, il est important de se référer à la définition de Donat mettant l'accent sur l'aspect morphologique et la valeur sémantique de cette partie du discours dans le langage : « La préposition est une partie du discours qui, préposée aux autres parties, ou bien complète, ou bien modifie, ou bien affaiblit leur signification »³.

Il est à remarquer que cette définition fait de la préposition une catégorie relationnelle, communément appelée de nos jours catégorie secondaire par rapport aux catégories dites principales.

2.2. Les catégories de Priscien

La perpétuation de cette conception des parties du discours va permettre aux générations suivantes de grammairiens de développer de nouveaux éléments qui vont éclairer cette catégorisation. Dans ce cadre, la référence au grammairien latin Priscien, auteur de *Institutiones grammaticae*, se révèle essentielle pour notre étude, surtout avec la mise en place d'une terminologie précise, à savoir celle des syncatégorématiques : « Les parties de l'énoncé sont deux, selon les dialecticiens, à savoir le nom et le verbe, parce que ce sont les seules qui, conjointes, constituent par elles-mêmes un énoncé complet, les autres parties ils les appellent « syncatégorèmes », c.-à-d. « consignant »⁴.

¹ Oswald Ducrot et Jean-Marie Schaffer, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1995, p. 439-440.

² Marcel Pérennec et Louis Basset (dir.), *Les classes de mots : traditions et perspectives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1994, p. 75. On trouve chez ces deux auteurs l'expression « les parties de l'énoncé ».

³ Bernard Colombat, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'Âge classique*, Grenoble, Ellug, 1999, p. 210. « *Praepositio est pars orationis quae praeposita aliis partibus orationis significationem earum aut complet aut mutat aut minuit.* »

⁴ Irène Rosier-Catach, « Priscien, Boèce, les Glosulae in Priscianum, Abélard : les enjeux des discussions autour de la notion de consignification », in *Histoire Épistémologie Langage*,

Si Priscien n'a établi que sept parties du discours, c'est parce que, contrairement à Donat, il ne réserve pas de cas spéciaux à l'adverbe et à l'interjection¹.

Ainsi, la préposition se définit selon Priscien comme « une partie du discours indéclinable, qui est préposée aux autres parties par apposition ou bien par composition ». Dans sa définition, il clarifie que :

Le propre de la préposition est d'une part d'être préposée de façon séparée par apposition aux <parties du discours> pourvues de cas, par exemple de *rege*, *apud amicum*, d'autre part d'être préposée de façon conjointe par composition aux <parties du discours>, qu'elles soient ou non pourvues de cas, par exemple *indoctus*, *interritus*, *intercurro*, *proconsul*, *induco*, *inspiciens*².

Le mérite de Priscien est d'être le premier à avoir subdivisé les parties de discours en catégorématique et syncatégorématique, et d'avoir classé dans ce nouvel arrangement la préposition : particule consignant dans les *syncategoremata*.

Il s'agit, en somme, chez les grammairiens latins d'un calque de la catégorisation grecque, avec quelques variations, puisque dans le modèle latin nous notons une absence de l'article et une certaine confusion dans la distinction relative à l'adverbe et à l'interjection.

3. Les catégorisations françaises

3.1. Les catégories au Moyen-Âge

- Guillaume de Conches, dans ses *Gloses*, et Pierre Hélie, dans *Summa*, ont repris la catégorisation canonique de Priscien tout en cherchant à « suppléer à l'imprécision des définitions de [ce grammairien], à trier entre les différents critères invoqués (sémantiques, fonctionnels, morphologiques), à hiérarchiser les propriétés, en indiquant celles qui sont distinctives et celles qui ne le sont

vol. 25, 2003, p. 59. « *partes igitur orationis sunt secundum dialecticos duae, nomen et uerbum, quia hae solae etiam per se coniunctae plenam faciunt orationem, alias autem partes syncategoremata, hoc est consignantia, appellabant.* »

¹ Irène Rosier-Catach, *La grammaire spéculative des modistes*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1983, p. 92.

² Bernard Colombat, *op. cit.*, 1999, p. 210. « *Est [...] praepositio pars orationis indelinabilis, quae praepositur aliis partibus uel appositione uel compositione [...]. Praepositionis [...] proprium est separatim quidem per appositionem casualibus praeponi, ut de rege, apud amicum, coniunctim uero per compositionem tam, cum habentibus casus quam cum non habentibus, ut indoctus, interratus, intercurro, proconsul, induco, inspiciens.* »

pas, celles qui sont principales et celles qui sont secondaires »¹. Dans cette perspective, Sylvain Auroux nous dit que :

au 12^e s., Pierre Hélié donne deux justifications de la place de la préposition en tête des autres indéclinables : l'une est syntaxique (la préposition se prépose), l'autre est dictée par la hiérarchie des parties du discours (par nature, la préposition s'adjoint au nom qui est la première des parties du discours). Reprenant le développement de Priscien, il introduit cependant la nouveauté suivante dans son commentaire sur le *De construction* : la préposition a comme mode de signifier particulier de désigner les « circonstances des choses », à savoir la cause (*uenio ad legendum* « je viens pour lire »), la mise en rapport avec la personne (*personalitas* ; *uenio ad te* « je viens vers toi »), la localisation (*localitas* ; *uenio de domo* « je viens de la maison »)².

De même, Petrus Helius (Pierre Hélié) détermine cette catégorie par sa valeur sémantique marquant des circonstances (« *præpositiones significare circumstantias rerum*³ »).

- Cette catégorisation a éclairé les Modistes (*Modistae*) pour qui, « une partie du discours est définie non par sa signification, mais par son mode de signifier⁴ ». Ces adeptes de ladite grammaire *spéculative* privilégient le critère syntaxique formel contrairement aux logiciens comme Priscien, qui n'accordent de l'importance qu'à la sémantique : la signification (catégorématique vs syncatégorématique).

Rosier-Catach expose ainsi la partition des Modistes :

Les modes de signifier essentiels définissent les parties du discours et leurs espèces. Ils se subdivisent en modes de signifier essentiels les plus généraux qui définissent les huit parties du discours (nom, pronom, participe, verbe, préposition, adverbe, conjonction, interjection) et modes de signifier essentiels subalternes et spécifiques qui en énumèrent les espèces⁵.

En outre, Charles Thurot rapporte

ce qu'on disait de la préposition dans l'enseignement élémentaire : Qu'est préposition ? C'est une partie d'oreson qui, mise devant les autres parties

¹ Irène Rosier-Catach, « Les parties du discours aux confins du XII^e siècle », *Langages*, 23^e année, n° 92, 1988, p. 47.

² Sylvain Auroux, « Dictionnaire de la terminologie linguistique : *præpositio*, préposition, *prothesis* », dans *Histoire Épistémologie Langage*, Tome 20, fascicule 1, 1998, p. 157.

³ Voggo Brøndal, *op. cit.*, 1940, trad. Pierre Naert, 1950, p. 5.

⁴ Irène Rosier-Catach, *op. cit.*, 1983, p. 83.

⁵ Irène Rosier-Catach, « La notion de parties du discours dans la grammaire spéculative », *Histoire Épistémologie Langage*, tome 3, fascicule 1, Sémantiques médiévales : Cinq études sur la logique et la grammaire au Moyen-Âge, 1981, p. 52.

d'oreson en ordre, croit, mue ou amenuise la signification d'icelles. Quantes choses lui affièrent ? une. Quelle ? case tan seulement. À quelles cases sert la préposition ? à II. À quelles ? à l'acusatif et à l'ablatif ¹.

La contribution des Modistes consiste, en effet, dans la spécification relative aux « prépositions inséparables » qui ne peuvent être des prépositions, car pour être des parties du discours, « il faut avoir un mode de signifier, et donc être un mot, ce qui ne peut être leur cas² ».

3.2. Les catégories de la Renaissance

- Les grammairiens de la Renaissance, tels que Perotti, Alde, Nebrija et Despautère, ont conservé la liste établie des parties du discours par Donat et Priscien : « Le consensus est général pour admettre 8 *partes orationis*, les auteurs n'éprouvent même pas le besoin de justifier ce nombre³ ».

- Il y a une exception cependant, c'est celle de Ramus (Pierre de la Ramée) qui passe de la catégorisation des huit parties à celle de quatre. En effet, il propose une réduction à quatre catégories : nom, verbe, adverbe et conjonction⁴. Dans son raisonnement inspiré de l'exemple aristotélicien, « il se dit également tenté par une tripartition en trois classes principales : noms, verbes, particules comme en hébreu ou en arabe⁵ ».

Ramus opte pour une configuration réunissant « préposition et interjection dans la catégorie générale de l'adverbe qu'il oppose à la conjonction⁶ ».

Il conçoit la préposition comme un adverbe qui régit le cas : « *Ex aduerbiis casum regentibus, praepositiones quae dicuntur...* » et il propose une distinction entre « *praepositiones separabiles* et *praepositiones inseparabiles*⁷ ».

❖ Dans cet ordre d'idées, Sanctius définit la préposition comme « un mot ne comportant pas de nombre, qui précède les cas, et qui se trouve en composition⁸ ».

¹ Charles Thurot, *Notices et extraits de manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen-Âge*, Imprimerie Impériale, Paris, 1869, p. 197.

² Sylvain Auroux, *op. cit.*, 1998, p. 157.

³ Bernard Colombat, « Les "parties du discours" (*partes orationis*) et la reconstruction d'une syntaxe latine au XVI^e siècle », dans *Langages*, 23^e année, n° 92, 1988, p. 53.

⁴ Bernard Colombat, *op. cit.*, 1999, p. 182.

⁵ *Ibid.*, p. 210.

⁶ *Ibid.*

⁷ Bernard Colombat, *op. cit.*, 1999, p. 213.

⁸ *Ibid.*

❖ Dans son *Traité de la grammaire française*, Louis Meigret nous présente une classification de neuf parties : « Or faut-il entendre que pour la nécessité de la construction de notre langue, il y a huit parties outre les articles qui interviennent : ce sont le Nom, le Pronom, le Verbe, le Participe, la Préposition, l'Adverbe, la Conjonction et l'Interjection¹ ».

Nous retenons sa définition de la préposition qui est, selon lui, « une partie de langage indéclinable, qu'on prépose aux autres parties par adjonction ou composition. Par adjonction comme : le livre *de* Pierre. Par composition, comme : démentir (composé de '*de*' et de '*mentir*')² ».

Il insiste davantage sur ce fait en précisant que : « La préposition gouverne toujours par manière de cause, soit nom, soit pronom, infinitif, participe ou article³ ». C'est là un détail important qui nous éclaire sur la configuration syntaxique du groupe prépositionnel en français.

Nous observons dans l'étude de la catégorisation de la Renaissance un regain du modèle grec et une volonté de promouvoir la langue française, avec Palsgrave (1530)⁴ et Louis Meigret (1550), qui acquiert un statut de langue étudiée, d'où émerge *l'article* comme nouvelle partie du discours.

3.3. Les catégories classiques

❖ Avec la naissance de l'Académie française se manifeste chez les grammairiens le souci de fixer les règles. Pour ce faire, Vaugelas conserve « les neuf parties de l'Oraison, et de mettre ensemble premièrement les

¹ Louis Meigret, *Le Tretté de la Grammiere francoeze (Traité de grammaire française)*, Chrestien Wechel, à l'enseigne du Cheval volant, Paris, 1550, p. 19 r^o-19 v^o. C'est notre traduction du texte original que voici : « Or faot il entēndre qe pour la neçessité du batiment de notre langaje, il y peut entreuenir huyt pties outre les articles : qui sont le Nom, le Pronom, le Verbe, le Partiçipe, la Prepozición, l'Auērbe, la Cōjoncción, e l'Intērjēcção ».

² *Ibid.*, p. 117 v^o. Ce texte est une transcription en français moderne d'Antoine Benoist, *De la syntaxe française entre Palsgrave et Vaugelas*, E. Thorin, Paris, 1877, p. 49, de la version originale que voici : « La prepozición et vne partie de langaj' indeclinable q'on prepoz' aoz aotres parties par ajoncción, Par ajoncción : come le liure de Piēre : e par compozição : come, demētir, composé de de, e mētir ».

³ *Ibid.*, p. 118 r^o. Ce texte est une transcription en français moderne d'Antoine Benoist, *Ibid.*, p. 49-50, de la version originale que voici : « Finablement la prepozición gouuerne touffours par manière de caoze : foēt nom, foēt pronom, infinitif, partiçip' ou auērbe ».

⁴ Ouvrage écrit en langue anglaise par Palsgrave, John, *Lesclaircissement de la langue francoyse* trad. du vieux français par François Génin, *L'éclaircissement de la langue française*, Imprimerie Nationale, Paris, 1852 [éd. originale 1530].

articles, puis les noms, puis les pronoms, les verbes, les participes, les adverbess, les prépositions, les conjonctions et les interjections¹ ».

Ses *Remarques sur la langue française* traitent également du « bon usage » des prépositions. Ainsi, nous relevons sa consigne : « *On a rendu la langue française si pure, qu'il n'est pas permis aux poètes, non plus qu'à ceux qui écrivent en prose, de mettre des prépositions composées pour les simples*² ».

❖ La classification relative à la *grammaire générale et raisonnée* dite de Port-Royal a maintenu les neuf parties précitées, en les subdivisant en « les objets des pensées » et « la manière et la forme de nos pensées ». Ainsi, « les mots de la première sorte sont ceux que l'on a appelés, noms, articles, pronoms, participes, prépositions et adverbess ; ceux de la seconde, sont les verbes, les conjonctions, et les interjections...³ ».

❖ L'Abbé de Condillac soutient une catégorisation quadruple inusitée en indiquant « qu'il ne faut que quatre espèces de mots pour exprimer toutes nos pensées : des substantifs, des adjectifs, des prépositions, et un seul verbe, tel que le verbe *être*⁴ ». Cette délimitation confère certes à la préposition un statut de partie majeure, toutefois elle oblitère d'autres classes, comme l'adverbe, le pronom, l'article, la conjonction et l'interjection.

❖ Il s'avère intéressant de retenir dans la description de l'évolution des parties du discours, que Lhomond distingue canoniquement dix sortes de mots qu'on appelle les parties du discours, à savoir « le *nom*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* & l'*interjection*⁵ ». Cette catégorisation sera conservée jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Dans la *Grammaire* de Port-Royal, Arnauld et Lancelot considèrent que « les Cas & les Prépositions avoient esté inventez pour les mesmes usages, qui est de marquer les rapports que les choses ont les unes aux autres⁶ ».

¹ Claude Vaugelas, *Remarques sur la langue française, Tome premier*, Paris, Librairie de J. Baudry, 1880, p. 41-42.

² *Ibid.*, p. 219.

³ Antoine Arnauld et Claude Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Paris, Durand neveu, Libraire, 1667, p. 59.

⁴ Étienne Condillac, *Cours d'études*, Tome I, La grammaire, Parme, Imprimerie Royale, 1775, p. 74.

⁵ Lhomond, Charles François, *Elémens de grammaire française*, Paris, Colas, Libraire, 1780, p. 3.

⁶ Antoine Arnauld et Claude Lancelot, 1667, *op. cit.*, p. 128.

❖ Par ailleurs, dans ses *Vrais principes de la langue française*, l'Abbé Girard précise les différentes valeurs susceptibles d'être exprimées par les prépositions, en ayant recours à un vocabulaire approximatif et qui ne sera pas repris. En ce sens, il nous informe que « ces sept Rapports ou caractères généraux sont PLACE, ORDRE, UNION, SEPARATION, OPPOSITION, BUT et SPECIFICATION ; qui distinguent les Prépositions en *collocatives*, *ordinales*, *unitives*, *séparatives*, *oppositives*, *terminales*, & *spécificatives*¹.

Dans les *Cours d'études*, Condillac donne une définition syntactico-sémantique de la préposition qu'il formule en ces termes : « ... un mot qui vous force à considérer le second sous le rapport d'une idée accessoire à une idée principale que le premier désigne. Tous les mots, employés, à cet usage, se nomment des *prépositions*² ».

Il précise dans une intuition de génie qu'il y a des prépositions qui, en indiquant le second terme d'un rapport, expriment encore le rapport même ; et qui, par conséquent, modifient le premier terme : par exemple, dans *le livre de Pierre*, la préposition, qui indique le second terme, explique encore le rapport d'appartenance du livre à Pierre. Elle modifie donc le premier terme, *le livre*, auquel elle ajoute la qualité d'appartenir³.

Sa définition a mis en valeur la présence des deux composants grammaticaux X-Y, en restant dans une certaine approximation terminologique. La description qu'il fait du fonctionnement sémantique de cette partie du discours est certes avantageuse dans la mesure où il souligne que certaines prépositions exercent une influence considérable sur la signification, selon la situation du discours.

D'ailleurs, c'est la définition de Lhomond qui nous renseigne sur la valeur fonctionnelle de cette catégorie. En effet, « la préposition est un mot qui sert à joindre le nom ou pronom suivant au mot qui la précède [...] le mot qui suit s'appelle le *régime* de la *préposition*⁴ ». Le mérite de sa définition réside dans cette netteté de l'appellation « régime » qui fait ressortir le type de la relation : la préposition régissant le mot qui la suit.

¹ Gabriel Girard, *Les Vrais principes de la langue françoise, ou la Parole réduite en méthode*, Tome second, Paris, Le Breton, Imprimeur, 1747, p. 184.

² Étienne Condillac, *op. cit.*, 1775, p. 111.

³ *Ibid.*, p. 207.

⁴ Charles François Lhomond, *op. cit.*, 1780, p. 61.

❖ Il convient de rappeler que c'est à Nicolas Beauzée que l'on doit la distinction stricte et définitive entre la préposition et le préfixe¹...

Ce grammairien formule dans *l'Encyclopédie Méthodique* (1786) : « c'est la même chose d'une préposition c'est, pour ainsi dire, l'exposant d'un rapport considéré d'une manière abstraite et générale, et indépendamment de tout terme antécédent et de tout terme conséquent² ». Il analyse dès lors clairement la combinaison trinaire selon laquelle « la préposition est toujours conçue dans un groupe de trois termes : $Xp. Y^3$ ».

3.4. Les catégorisations modernes et contemporaines

3.4.1. Les catégories du XIX^e siècle

❖ La *nouvelle grammaire française* de Noël et Chapsal semble être l'ouvrage de référence pour la grammaire du XIX^e siècle, et spécialement au niveau de l'étude des catégories du discours. Elle sauvegarde pourtant la partition classique : « Il y a, dans la langue française, dix espèces différentes de mots qui composent le discours, ce sont : le *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*⁴ ».

❖ C'est vers la fin du XIX^e siècle que cette classification va subir une modification pour ne plus compter que les neuf parties du français moderne. Nous relevons dans la *Nouvelle grammaire française* de Chassang :

Il y a en français neuf espèces de mots ou parties du discours, dont cinq sont variables, c'est-à-dire sujettes à des modifications, et quatre invariables : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe (variables), l'adverbe, la préposition, la conjonction, et l'interjection (invariables)⁵.

L'intérêt de cette partition s'observe au niveau de la distinction morphologique variables vs invariables, et a fortiori dans l'élimination du participe qui se range en sous-catégorie du verbe : « le participe, n'est en réalité qu'un des modes du verbe⁶ ».

¹ Bernard Colombat, *op. cit.*, 1999, p. 215.

² Nicolas Beauzée, *Encyclopédie méthodique*, tome 3, Panckoucke, Libraire, Paris, Plomteux, Imprimeur, Liège, 1786, p. 200.

³ Sylvain Auroux, *op. cit.*, p. 160.

⁴ François Noël et Charles-Pierre Chapsal, *Nouvelle grammaire française : sur un plan très-méthodique*, A. Hart, late Carey & Hart, Philadelphia, 1854, p. 9.

⁵ Alexis Chassang, *Nouvelle grammaire française – Cours supérieur*, Garnier Frères, Paris, Libraires – Éditeurs, 1886, p. 33.

⁶ *Ibid.*

La définition de la préposition que proposent Noël et Chapsal est encore plus abstraite, tant elle semble générale : « mot invariable qui sert à exprimer les rapports que les mots ont entre eux¹ ».

Ces grammairiens considèrent que cette unité a besoin de son entourage sémantique pour acquérir une signification précise, i.e. elle dépend de son régime :

Les prépositions n'ont par elles-mêmes qu'un sens incomplet ; le mot qui en complète la signification est le régime de la préposition [...] La préposition avec son régime, forme ce qu'on appelle un *régime indirect*².

On assiste à un développement du paradigme prépositionnel avec la profusion de formes composées. Il s'agit de la naissance de ce qu'on appellera désormais les « locutions » désignant « un assemblage de mots qui font l'office d'une préposition, se nomment *locution prépositive*³ ».

Chassang propose une définition syntaxique de la préposition en tant que « mot ou une réunion de mots qu'on place devant un nom, un pronom ou un infinitif, et qui marque le complément d'un autre nom, d'un adjectif ou d'un verbe⁴ », soulignant de la sorte la solidarité du syntagme prépositionnel et son fonctionnement grammatical dans la langue.

❖ De même, dans son *Essai de sémantique*, Michel Bréal rappelle l'interdépendance entre la préposition et son régime en notant que « la catégorie de la préposition s'est si bien imprimée en notre esprit comme celle d'un mot qui veut être suivi d'un régime, que nous avons peine à comprendre une préposition employée seule : elle appelle, elle attend son "complément" »⁵.

3.4.2. Les catégories du XX^e siècle

❖ Selon De Saussure, la distinction des « parties du discours » semble reposer sur « un principe purement logique, extralinguistique⁶ ». En ce qui concerne l'étude de cette classification, il spécifie que c'est « une réalité synchronique »⁷ relative à la linguistique statique (« description d'un état de langue peut être appelée *grammaire*⁸ »).

¹ François Noël et Charles-Pierre Chapsal, *op. cit.*, 1854, p. 75.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 75-76.

⁴ Alexis Chassang, *op. cit.*, 1886, p. 175.

⁵ Michel Bréal, *Essai de sémantique*, Librairie Hachette, Paris, 1897, p. 202.

⁶ Ferdinand De Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 1916, p. 152.

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*, p. 185.

Ainsi, il n'accorde pas un intérêt particulier à ces parties traditionnelles et dans sa critique il va jusqu'à nier l'utilité de la délimitation de leur classification dans le domaine linguistique :

la distinction des parties du discours doit servir à classer les mots de la langue ; comment un groupe de mots peut-il être attribué à l'une de ces « parties » ? Mais inversement on ne rend pas compte de cette expression quand on dit que « bon » est un adjectif et « marché » un adjectif. Donc nous avons affaire ici à un classement défectueux ou incomplet ; la distinction des mots en substantifs, verbes, adjectifs, etc., n'est pas une réalité linguistique indéniable¹.

Son étude de la préposition se fait d'une part sur un niveau diachronique puisqu'elle est créée par besoin fonctionnel pour suppléer aux cas, et d'autre part d'un point de vue synchronique, elle sert à combler les déficiences lexicologiques. Il nous dit à ce propos : « Quantité de rapports exprimés dans certaines langues par des cas ou des prépositions sont rendus dans d'autres par des composés² ». Dans ses observations, il nous permet également de saisir leur portée sémantique quand il explique : « On attribue généralement les prépositions à la grammaire ; pourtant la locution prépositionnelle *en considération de* est essentiellement lexicologique³ ».

❖ Damourette et Pichon⁴ bouleversent la nomenclature antique en proposant une classification des *mots* en « douze essences logiques » obtenues en multipliant quatre catégories : *factif*, *substantif*, *adjectif*, *affonctif* (correspondant aux distinctions « logiques » : phénomène, substance, qualité, modalité) par trois classes : *nom*, *verbe*, *strument* (définies en termes d'idées à exprimer : ex., « idées libres, à sens plein et individualisé » *vs* « idées simples, cardinales, classées et servant à classer »)⁵.

Cette catégorisation inusitée constituée de douze unités semble se fonder au début sur une hiérarchie aristotélicienne vu qu'ils arrangent les mots en composants logiques : nom, verbe, et strument. Il est important de préciser que ladite catégorie de strument englobe le pronom, l'article, la conjonction, la

¹ *Ibid.*, p. 152-153.

² *Ibid.*, p. 187.

³ *Ibid.*, p. 186.

⁴ *Des mots à la pensée*, (tome 1, p. 77-109) cité d'après Jean-Pierre Lagarde, « Les parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine », dans *Langages*, 23^e année, n° 92, 1988, p. 98-99.

⁵ *Ibid.*

préposition, de même que certains adverbes et adjectifs¹. Néanmoins, le fait de quadrupler ces classes par le factif, le substantif, l'adjectif et l'affonctif s'avère aberrant, étant donné que leurs critères reposent sur des théories philosophiques et extralinguistiques, et négligent de la sorte l'aspect morphologique.

D'ailleurs, le choix terminologique de ces auteurs pour les constituants : *factif nominal*, *factif verbal*, *factif strument*, *substantif nominal*, *substantif verbal*, *substantif strumental*, *adjectif nominal*, *adjectif verbal*, *adjectif strumental*, *affonctif nominal*, *affonctif verbal*, *affonctif strumental*, est sans conteste ambigu. L'irrégularité de cette classification insolite s'atteste notamment lorsqu'ils agencent la préposition confusément avec les autres sous-catégories exprimant l'abscons² *taxiome* ou *taxième*.

❖ Dans son livre les *Parties du discours* (*Partes orationis*), Brøndal esquisse, de façon fragmentaire, une description diachronique des classes grammaticales pour en souligner les limites et proposer la sienne qui se base sur quatre composants : la substance, la quantité, la qualité et la relation.

Nous proposons donc de considérer ces quatre concepts et eux seulement comme fondamentaux. Ils sont les catégories constantes du langage, les seules indispensables et suffisantes pour définir le système de classes de mots d'une langue quelconque³.

Sa systématique, manifestement traditionaliste, forgée sur la catégorisation aristotélicienne et reprenant à l'identique la nomenclature hégélienne, est déficiente et réductive puisqu'elle ne tient pas compte des critères grammaticaux pour identifier les classes de mots. Cette systématique atypique érige défectueusement le nom de nombre en une catégorie, et réduit le verbe au rang de sous-catégorie. Il hiérarchise ainsi les catégories telles qu'il les conçoit :

les prépositions et les noms propres, les noms de nombres et les adverbes forment ensemble le degré le plus élevé possible, degré où chaque classe n'est définie que par un seul élément, les noms et les verbes, les pronoms

¹ Ce développement trouve sa source dans le tableau du § 95 Jacques Damourette et Édouard Pichon, *Des mots à la pensée, essai de grammaire de la langue française*, Tome premier, Éditions D'Artrey, 1911-1927, p. 108.

² Ils ont opté pour une nouvelle terminologie pour définir, par exemple, le genre et le nombre : « Il nous a paru préférable de substituer à ces dénominations, quelque traditionnelles qu'elles fussent, celles de *sexuiseemblance* et de *quantitude* ». Jacques Damourette et Édouard Pichon, *op. cit.*, p. 289, §248.

³ Viggo Brøndal, 1928, *Les Parties du discours*, Ejnar Munksgaard, Copenhague, trad., Pierre Naert, 1948, p. 84.

et les conjonctions sont situés au degré immédiatement inférieur, degré où chaque classe est définie par deux éléments¹.

Ce linguiste accorde une attention focale à la préposition vu qu'elle apparaît au niveau le plus élevé de sa partition, et lui consacre une étude détaillée dans sa *Théorie des prépositions*. Dans cet ouvrage, nous relevons sa définition de la préposition comme « le moyen le plus simple dont la langue dispose pour exprimer la relation que seuls des mots de structure tout à fait incomplexes peuvent être reconnus comme des prépositions² ».

Il importe de souligner que son analyse s'avère assez simpliste, puisqu'il réduit le nombre des prépositions françaises à dix-neuf, en indiquant qu'« il convient donc d'éliminer comme fausses prépositions toutes les formations de caractère composite, tant syntaxiques (comme les locutions et les mots composés) que morphologiques (comme les dérivés et les mots de caractère complexe) »³.

Son approche analytique peut sembler également insuffisante au niveau sémantique, car il affirme qu'il est

parfaitement arbitraire de diviser les prépositions en prépositions locales, temporelles et modales (et par ex. d'attribuer aux langues primitives des prépositions purement locales) ; de même il est injustifié de voir dans l'acceptation concrète (ou plus exactement : l'emploi local) l'origine de toutes les autres⁴.

C'est à bon escient que Hjelmslev le critique en disant que « sa méthode se révèle défectueuse. Les concepts établis sont purement spéculatifs, ils ne relèvent pas de l'observation du langage, et ils ne couvrent pas les catégories linguistiques⁵ ».

❖ Imprégné par les doctrines saussuriennes, Hjelmslev rejette l'utilité du modèle traditionnel des catégories grammaticales. Il assure que « la science ne peut adopter ce système de dix parties du discours coordonnées entre elles [...] parce que les catégories de ce système ne se définissent pas par des critères uniformes⁶ ».

¹ *Ibid.*, p. 119.

² Viggo Brøndal, *op. cit.*, 1940, p. 13.

³ *Ibid.*

⁴ Viggo Brøndal, *op. cit.*, 1928, p. 89-90.

⁵ Michael Rasmussen, « Hjelmslev et Brøndal. Rapport sur un différend », dans *Langages*, 22^e année, n° 86, 1987, p. 49.

⁶ Louis Hjelmslev, *Principes de grammaire générale*, Copenhague, A.F. Høst & Søn, 1928, p. 14-15.

Les parties du discours prédicatives regroupent le substantif (incidence interne), l'adjectif (incidence externe de premier degré), l'adverbe (incidence externe de second degré), et le verbe (incidence externe de premier degré pour le verbe conjugué et le participe ; incidence interne pour l'infinitif). Les parties du discours non prédicatives sont la préposition, et la conjonction, dont le caractère commun est l'invariabilité. À côté de cela, on rencontre aussi des parties du discours « obtenues par dématérialisation du nom » : les pronoms (qu'ils soient complétifs ou supplétifs) et l'article¹.

La pertinence de cette typologie est soulignée par Lagarde qui nous dit que : « Chez Guillaume, l'effort de théorisation s'effectue à partir d'une taxinomie globalement acceptée (à part l'interjection, qui n'entre pas dans le système). Il occupe de ce point de vue une position qui méritait d'être relevée »².

Quant à la définition de la préposition proposée par Guillaume, elle semble plus que vague : « La préposition est à simple effet et se prépose. Elle vise uniquement à indiquer la fonction du nom dans le discours »³. Mais afin d'atténuer l'aspect confus et obscur de cette définition, il ajoute que

Ceci ressort à première vue, dans une langue comme le français, de ce qu'il y existe des mots, tels l'article ou la préposition, qui servent à appréhender des mots porteurs, eux, de compréhension. La préposition, l'article, indiquent une appréhension du compris. L'appréhension, quand il s'agit de la préposition, consiste à saisir le compris, qui est invariablement de forme substantive, sous une fonction. La préposition est en français un déterminant extérieur du nom, tenant lieu – à l'extérieur – d'un cas de fonction intérieurement absent⁴.

❖ Pour une innovation véritable, il faudra attendre Tesnière⁵. Celui-ci critique la catégorisation traditionnelle qu'il juge « vicieuse à la base » et « inconséquente à l'usage ». Il en souligne l'impertinence pour mettre en évidence sa fameuse redistribution en mots pleins vs mots

¹ André Boone et Annie Joly, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris/Montréal, L'Harmattan, 1996.

² Jean-Pierre Lagarde, *op. cit.*, p. 102.

³ Gustave Guillaume, *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1938-1939*, Presses de l'Université Laval et Presses universitaires de Lille, 1992, p. 249-260.

⁴ Gustave Guillaume, « Leçon du 23 décembre 1943, série A », dans *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1943-1944, Série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française II*, publiées sous la direction de R. Valin, W. Hirtle & A. Joly, Québec, Presses de l'Université Laval, et Lille, Presses Universitaires de Lille, 1990, p. 73-82.

⁵ Lucien Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Librairie Klincksieck, 1959.

vides¹. Il y aura d'une part, les mots pleins chargés d'une fonction sémantique : le substantif, l'adjectif, le verbe, l'adverbe, et d'autre part, les mots vides désignant les outils grammaticaux : la conjonction, la préposition, le pronom, l'article. Quant à l'interjection, elle est considérée comme mot-phrase.

Il classe la préposition dans la sous-catégorie des « *translatifs* » qui marque la translation et « dont la fonction est de transformer la catégorie des mots pleins² ». Il souligne ainsi la connexion entre la préposition et son régime, relevant de la classe des mots pleins et formant le nucléus inférieur dans la représentation du schème structural de la phrase appelé *stemma* :

La conception courante est donc erronée. Le translatif n'est pas internucléaire, c'est-à-dire externe au nucléus mais [...] intranucléaire, c'est-à-dire interne au nucléus. Dans *de Pierre*, le translatif *de* fait partie intégrante du même nucléus que *Pierre*³.

L'utilité de cette partition est d'avoir catégorisé la préposition dans les mots vides translatifs et d'avoir discerné, dans l'analyse en *stemma*, le degré d'attachement qui la relie voire qui l'intègre au nucléus secondaire dans l'ordre structural.

❖ Bernard Pottier⁴ considère, quant à lui, que les mots se répartissent en deux subdivisions. Il distingue, d'une part, les mots à lexème qui sont « les substantifs, les verbes, les adjectifs (nominaux ou verbaux), et leurs substituts⁵ » et, d'autre part, les mots sans lexème qui « correspondent aux conjonctions, prépositions, quantitatifs, certains "adverbes", etc.⁶ ».

Ainsi, la préposition se présente comme un élément de relation, et, dans une systématique portant sur l'étude des cas *à*, *de*, *en*, etc., Pottier configure son fonctionnement comme suit : « Groupe syntagmatique A + Élément de relation + Groupe syntagmatique B⁷ ».

❖ Avec Zemb, nous assistons à un éclatement des parties traditionnelles et à une focalisation sur la notion de fonction, il répartit les mots en : V

¹ Cette distinction semble en fait avoir été empruntée à la grammaire chinoise.

² Lucien Tesnière, *op. cit.*, p. 82.

³ *Ibid.*, p. 371.

⁴ Cf. son ouvrage *Systématique des éléments de relation*.

⁵ Bernard Pottier, *op. cit.*, 1962, p. 110.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p. 43.

(rhématique), N (thématique), A (adjoint), D (désignative), R (représentative), S (prédicative), P (parataxique), H (hypotaxique), I (expressive).

Pour certains, cette typologie n'est qu'un maquillage terminologique, pour d'autres tel que Lagarde, il s'agit d'une véritable révolution en linguistique. Il dit à ce propos : « Zemb obtient neuf classes fonctionnelles. Cette hypostase "fonctionnelle", résultat de la volonté de prendre au sérieux l'expression des parties du discours en analysant le langage *in actu* et non les entrées du dictionnaire » (1980, 55)¹.

À l'instar des conjonctions de subordination, la préposition se définit comme un relateur hypotaxique. D'ailleurs, Zemb² détermine l'hypotaxe comme une relation « dont les termes sont le superordonné et le subordonné, le genre et la différence spécifique, selon la terminologie que l'on voudra pratiquer³ ».

❖ Il est indéniable que la répartition classique des neuf parties du discours demeure le modèle de référence pour la grammaire moderne. Il semble dès lors pertinent de recourir à Grevisse qui nous dit dans le *Bon Usage* :

Les mots du français sont traditionnellement rangés en neuf catégories ou parties du discours : le nom, l'adjectif, l'article, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Sont variables dans leur désinence (et parfois dans leur radical) : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom et le verbe. Sont invariables : l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. On donne parfois à ces mots le nom générique de particules⁴.

De même, cela est confirmé dans la *Grammaire méthodique du français* :

La tradition grammaticale répartit les constituants ultimes de l'ACI⁵ (les mots) en neuf parties du discours : le nom, l'article, l'adjectif, le pronom, le verbe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Selon que l'on envisage en extension ou en compréhension, une partie du discours

¹ Jean-Pierre Lagarde, *op. cit.*, p. 100.

² Dans son article « Comment définir les parties de discours ? », dans *Sémantique, codes, traductions*, Presses universitaires de Lille, 1980.

³ Jean-Marie Zemb, « Comment définir les parties de discours ? », dans *Sémantique, codes, traductions*, Presses universitaires de Lille, 1980, p. 63-64.

⁴ Maurice Grevisse, *Le Bon Usage*, Duculot, Paris, 1980, p. 83. Cette distinction nous semble aberrante, car nous démontrerons que les conjonctions et les prépositions sont loin d'être indéclinables, comme l'article et le pronom. Ce qui rend ce découpage peu pertinent.

⁵ L'abréviation « ACI » renvoie au principe de l'analyse en constituants immédiats.

est une classe de mots ou un type de mots vérifiant une ou plusieurs propriétés communes¹.

Grevisse définit la préposition comme « un mot invariable qui sert ordinairement à introduire un élément qu'il relie et subordonne, par tel ou tel rapport, à un autre élément de la phrase : Habiter dans une chaumière (rapport de lieu), etc.² ».

4. Bilan des résultats

Cet inventaire historique des catégories du discours, souvent assez marginalisé dans l'ensemble des études grammaticales ou parfois traité de manière superficielle ou incomplète, nous a tenue de répondre à une exigence scientifique fondamentale ; celle de les délimiter. À cette fin, nous avons procédé à une délimitation des unités linguistiques en nous appuyant sur les travaux de Lallot, Colombat, Lagarde, etc. pour comprendre son évolution et saisir sa portée. De surcroît, l'utilité de ce décryptage des parties du discours a été orientée vers la construction d'une définition de la préposition suivant différentes étapes de son développement diachronique.

Nous estimons que cette répartition s'est beaucoup imprégnée de la classification aristotélicienne comme point de départ, voire même un socle épistémologique fondateur. Il s'agit d'un modèle dont se sont inspirés ses successeurs, comme l'atteste l'évolution linguistique traitant de cette question du classement des unités langagières.

Qu'ils soient philosophes, logiciens, ou linguistes, ces auteurs ont essayé de repenser les outils d'une langue donnée afin d'établir un arrangement, un ordre, une distribution hiérarchisant les parties du discours, et plus encore de les formaliser dans des systématiques régularisant leurs emplois selon les critères morphologique, sémantique et syntaxique.

En somme, ce sempiternel sujet des catégories des sciences du langage a abouti, tel que nous l'avons démontré, à des résultats raisonnables et consensuels explicités dans des démarches théoriques et méthodiques tenables. Ces dernières présentent des analogies en vue de dépasser les clivages superflus et de faciliter ainsi à l'usager moderne la connaissance du système des parties du discours en français. Par ailleurs, ce bilan diachronique des différentes typologies des catégories lui permettra de se familiariser avec ces principes et d'établir, au

¹ Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, *La Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France, 1994, p. 118.

² Maurice Grevisse, *op. cit.*, 1980, p. 1097.

fur et à mesure, des liens avec les autres langues. Des langues régies, semble-t-il, par les mêmes processus structurels qui s'apparentent à un organon¹ d'analytisme linguistique quasi universelle.

Loin d'être facultative, cette étude trouve son ancrage historique dans une volonté essentielle de mettre en relief le rang et la fonction qu'occupe la préposition dans cette systématique générale des parties du discours.

Aussi sommes-nous en droit de nous poser la question probante : Quels sont les critères adéquats pour analyser les prépositions en français ?

¹ Ce terme logique emprunté à Aristote désigne « outil, instrument », en grec ancien.